

MAIRIE
DE
BRENNILIS
FINISTÈRE

Code Postal : 29690

Tél. : 02.98.99.61.07

Fax : 02.98.99.67.67

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille trois, le 20 février à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Yves CORRE, Maire.

Etaient présents : l'ensemble du conseil municipal à l'exception de :

Etaient absents : Joël DANIEL.

Secrétaire de séance : Alexis MANAC'H

Objet : ETUDE SUR LES ZONES A RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB DANS LES BATI-
----- MENTS ANCIENS;

Pour définir ces zones à risques, une étude régionale a été menée en Bretagne en 2001 et 2002 à partir des données du recensement INSEE de 1999.

Cette étude s'est déroulée en deux phases :

.classement des logements

.classement de la commune par affectation d'un indice de risque global.

Les travaux de cette commission ont conclu à l'opportunité de classer en ZONE à RISQUES les communes pour lesquelles le risque est FORT ou TRES FORT.

Ces zones à risques seront délimitées par arrêté préfectoral après avoir recueilli l'avis des conseils municipaux puis l'avis du conseil départemental d'hygiène.

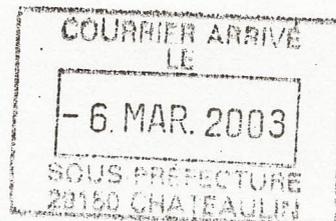
La commune de BRENNILIS n'apparaît pas située dans une zone à risques FORT ou TRES FORT, et le Préfet n'envisage pas d'intégrer la Commune dans le périmètre à risque.

Le conseil municipal après avoir délibéré émet un avis favorable sur le classement proposé par la Préfecture.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,

Y. CORRE.



Sous-Préfecture de CHATEAULIN
BP 66
29150 - CHATEAULIN
Tél. n° 98 86 10 17

CHATEAULIN, le 11 mars 2003

Dossier suivi par :
Mme MULARD

BORDEREAU D'ENVOI

à

Monsieur Le Maire de BRENNILIS

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
<u>Zones à risque d'exposition au plomb</u> Délibération du conseil municipal en date du 20 février 2003	2	En retour après en avoir transmis un exemplaire à la D.D.A.S.S.

LE SOUS-PREFET,
Pour LE SOUS-PREFET et par délégation
LE SECRETAIRE GENERAL



Gérard LE COZ